

L'AVANTAGE FISCAL

MONTANT DE L'AIDE FISCALE		
Régime applicable	Plafond maximal des dépenses*	Aide fiscale de 50% par an et par foyer fiscal
Régime général	12 000 €	6 000 €

PRESTATIONS OUVRANT DROIT A UNE AIDE FISCALE LIMITEE		
Activités	Plafond maximal des dépenses	Aide fiscale de 50% par an et par foyer fiscal
Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains » (prestation unitaire inférieur à 2 h)	500 €	250 €
Petits travaux de jardinage	5 000 €	1 500 €

REDUCTION OU CREDIT D'IMPOT

Si vous êtes domicilié fiscalement en France, vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt ou d'une réduction d'impôt pour vos dépenses liées à l'emploi d'un salarié à votre domicile.

Conditions à remplir

Localisation de l'emploi :

L'emploi doit être exercé en France :

- Soit dans votre résidence, principale ou secondaire
- Soit dans la résidence d'un ascendant. Dans ce cas, l'ascendant doit remplir les conditions d'obtention de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Nature de l'emploi :

Le service doit être rendu de la manière suivante :

- Par un salarié dont vous êtes l'employeur direct
- Ou par une association(...) déclarée

Activités concernées:

Les services ouvrant droit à l'avantage fiscal sont les services rendus à domicile pour répondre à vos besoins courants : garde d'enfants, assistance aux personnes âgées ou handicapées, entretien de la maison et travaux ménagers, petits travaux de jardinage, prestations de petit bricolage, prestations d'assistance informatique et internet...

Justificatif

Joindre à sa déclaration de revenus l'attestation établie par l'URSSAF, s'il s'agit d'un emploi direct, ou par l'organisme agréé (association ou entreprise)

* exclure les aides du montant des dépenses déclarées (APA, PAJE, aides financières des employeurs pour CESU préfinancé ou autres, etc...)

Pour voir l'intégralité du texte se référer au Code général des impôts Art. 199 sexdecies

Suivi de la prestation:

Frais de dossier et d'évaluation:

COMPRIS dans le tarif horaire

GRATUITS

TARIFS

Prestations « Qualité Maison de l'Aide à Domicile »

		TARIF*	Après éventuel	APA	Après éventuel	PCH
AIDE DOMESTIQUE (1)	JOURS OUVRÉS	20,30 €	10,15 €	21,00 €	10,50 €	25,04 €
	DIMANCHES ET JOURS FERIÉS	25,38 €	12,69 €	25,38 €	12,62€	
AIDE DIRECTE (2)	JOURS OUVRÉS	23,38 €	11,69 €	21,00 €	10,50 €	
	DIMANCHES ET JOURS FERIÉS	29,23 €	14,61 €	25,38 €	12,62€	

Prestations « Accompagnement Spécifique »

Demandes ponctuelles, périodes très courtes, horaires spécifiques, modalités d'intervention et demandes particulières

		TARIF	Après éventuel avantage fiscal**
AIDE DOMESTIQUE (1)	JOURS OUVRÉS	25,38 €	12,69 €
	DIMANCHES ET JOURS FERIÉS	31,73 €	15,86 €
AIDE DIRECTE (2)	JOURS OUVRÉS	29,23 €	14,61 €
	DIMANCHES ET JOURS FERIÉS	36,53 €	18,27 €
NUITS	NOUS CONSULTER POUR DEVIS		

Prestations « Confort »

AVosCourses	Sécuriclés	Petit Bricolage	Garde Itinérante
Tarif prestation	Tarif entretien	Tarif horaire	Tarif abonnement
20,30€/presta	20,30€ / Trim	20,30€/ Trim	20,30€/mois

*Possibilité de prise en charge financière par le Conseil Général, les caisses de retraites, les mutuelles... Nous consulter pour tout cas particulier de financement.

** Le bénéfice d'un éventuel avantage fiscal (réduction d'impôt ou crédit d'impôt) nécessite de remplir

(1) AIDE DOMESTIQUE : entretien du logement, entretien du linge, préparation des repas, courses, promenade.

(2) AIDE DIRECTE : prise de repas, toilette (ou aide), aide au lever/au coucher/au transfert, habillage, change, garde.